

DÉPARTEMENT

HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc & Vignobles

Affichage
à l'Administration
Syndic

37 37 20

Séance du 09 mars 2009

Date de la convocation
20/02/09

Date d'affichage
20/02/09

Objet de la Délibération
2009-03-06

Modifications et création de postes
au Tableau des Effectifs

L'an deux mille neuf

Et le neuf mars

à Dix sept heures , le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : MM

J.ARCAS (Conseil Général), **F.BARSE** (Bédarieux), **P.BEZIAT** (CdC Lirou-Canal), **F.BERTHOMIEU** (CdC Lirou-Canal), **F.BOUTES** (Conseil Général), **JL BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **J.CABROL** (CdC Pays Saint-Ponais), **Y.CASSILI** (CdC Monts Orb), **N.ETIENNE** (Conseil Général), **JL.FALIP** (Conseil Général), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **F.GALBE** (Commune Pujol/Orb), **C.GINESTE** (CdC Avène, Orb & Gravezon), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateaux), **RM.LOSMA** (Bédarieux), **F.MARTY** (CdC Orb Jaur), **M.OLMOS** (CdC Minervois), **Monique POUX** (CdC Saint-Chinian), **JP.ROUANET** (CdC Pays Saint-Ponais), **G.ROUDIER** (CdC Orb-Taurou.

Acte rendu exécutoire
après 09/03/09 facture
le
et pub 09/03/09 notification
autres renseignements en l'Administration

MAIRIE DE BÉDARIEUX
Sous-Préfecture
20 MARS 2009
SERVICE COURRIER

Objet : Modifications et création de postes au tableau des effectifs

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 articles 20 21 22 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique,

il y a lieu de modifier le tableau des effectifs comme suit :

1 – Suppressions :

Il y a lieu de supprimer les postes de quatre agents ayant quitté le Syndicat Mixte en 2008 :

- 1 poste d'attaché territorial principal non titulaire à temps complet pour fin de contrat,
- 1 poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe titulaire à temps non complet pour mutation,
- 2 postes d'adjoint administratif 2^{ème} classe titulaire à temps complet : un pour départ à la retraite et l'autre pour réussite à l'examen professionnel d'adjoint administratif 2^{ème} classe

2 – Créations :

Le Pays Haut Languedoc et Vignobles ayant obtenu des aides afin de financer certaines actions, il convient de prévoir l'embauche :

- de 2 attachés territoriaux à temps complet non titulaires (Missions Patrimoine et Leader),
- d'1 technicien territorial à temps plein non titulaire (Coordonnateur TIC)

Concernant les besoins d'un secrétariat sur l'antenne de Bédarieux, il convient également de prévoir l'embauche d'un adjoint administratif 2^{ème} classe à temps non complet (20 h hebdomadaires) titulaire ou non titulaire.

En raison de la réussite à l'examen professionnel d'adjoint administratif de 1^{ère} classe d'un de nos agents, il convient de prévoir la création de poste à ce grade pour un temps complet et titulaire.

Monsieur le Président propose donc à l'Assemblée d'adopter le tableau des effectifs ci-annexé et de décider que le coût sera financé sur le budget du Syndicat Mixte Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical adopte le tableau des effectifs ci-annexé et décide que le coût sera financé sur le budget du Syndicat Mixte Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Saint-Chinian, le 09 mars 2009.

Le Président,
Francis BOUTES



TABLEAU DES EFFECTIFS SYNDICAT MIXTE DU PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

FILIERE	GRADE	EMPLOIS OUVERTS	POURVUS	A POURVOIR
PERSONNEL TITULAIRE A TEMPS COMPLET				
Administrative	DGS	1	1	0
	REDACTEUR	1	1	0
	ADJOINT ADMIN 1ère CLASSE	2	2	0
	ADJOINT ADMIN 2ème CLASSE	3	3	0
	ADJOINT ADMIN 2ème CLASSE STAGIAIRE	3	3	0
Technique	INGENIEUR PRINCIPAL	1	1	0
	TECHNICIEN SUPERIEUR PRINCIPAL TERRITORIAL	1	1	0
TOTAL PERSONNEL TITULAIRE A TEMPS COMPLET		12	12	0
PERSONNEL TITULAIRE A TEMPS NON COMPLET				
Administrative	ADJOINT ADMIN 1ère CLASSE 130 HEURES/MOIS	1	1	0
TOTAL PERSONNEL TITULAIRE A TEMPS NON COMPLET		1	1	0
PERSONNEL NON TITULAIRE A TEMPS COMPLET				
Administrative	ATTACHE Principal		1	0
	ATTACHE		5	2
	REDACTEUR		3	0
Technique	TECHNICIEN SUPERIEUR TERRITORIAL	1		1
TOTAL PERSONNEL NON TITULAIRE A TEMPS COMPLET		1	9	2
PERSONNEL NON TITULAIRE A TEMPS NON COMPLET				
Administrative	ATTACHE 139 HEURES/MOIS	1	1	0
	ADJOINT ADMIN 2ème CLASSE 86 HEURES / Mois	1	0	1
Technique	ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE 47 Heures / mois	1	1	0
TOTAL PERSONNEL NON TITULAIRE A TEMPS NON COMPLET		3	2	1
TOTAL GENERAL		27	24	3

SOUS EFFECTURE
REBILLE

20 MARS 2009

SERVICE COLPORIER

